



Loisirs Education & Citoyenneté
Grand Sud



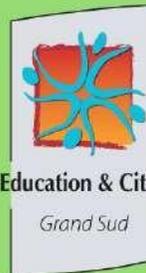
Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44
Mail : contact@loisireduc.org
www.lecgs.org

Antenne d'Aix en Provence :

Les Bureaux de l'Arche
5, rue des Allumettes - 13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 16 03 21
Mail : contact-sudest@lecgs.org

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté
Grand Sud



Communauté de communes des coteaux du Girou

Commune de Paulhac

05 61 42 24 35
06 42 73 07 89

enfance-paulhac@lecgs.org



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU



ALLOCATIONS
FAMILIALES

2025 / 2026

SOMMAIRE

1/ Le règlement intérieur

- Conditions d'admission
- Santé des enfants
- Tarifs - Facturation
- L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Comportement et règles de vie
- Déplacements et sorties des enfants
- Paiement

2/ Informations pratiques

- Annuaire des structures ALAE et ALSH de la C3G
- Dans mon sac j'ai ...
- Numéros utiles
- Ressources pour les parents

PREAMBULE

Ce règlement intérieur est une annexe au projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs. Il a pour objet de préciser les modalités d'inscription et de fonctionnement des activités de loisirs à caractère éducatif organisées par la Communauté de communes des coteaux du Girou. Agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), les accueils de loisirs fonctionnent selon les réglementations en vigueur.

En fonction de l'évolution de la réglementation, Le règlement intérieur peut être amené à évoluer. Par exemple, avec la période liée au Coronavirus Covid 19, des protocoles sanitaires spécifiques ont dû être mis en place, apportant de fait, des modifications aux règlements intérieurs en vigueur dans les accueils de loisirs.

La famille devra attester sur le coupon retour avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter l'ensemble des articles.

REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque année scolaire, pour fréquenter les Accueils de Loisirs, les familles doivent fournir **obligatoirement et pour chaque enfant** un dossier d'inscription. Il est commun à toutes les structures et permet de disposer des informations nécessaires pour pouvoir accueillir les enfants **en toute sécurité**, dans le respect de la réglementation en vigueur. Il doit être complété et remis au directeur de l'Accueil de Loisirs. Il comprend :

- **Un contrat d'inscription** signé par les parents ( [exemplaire bleu à conserver par la famille](#));
- **La fiche de renseignement et la fiche sanitaire** dûment complétées et signées par les parents ;
- Un document attestant que **l'enfant est à jour de ses vaccinations** (Photocopie du carnet de santé...);
- **Le coupon d'approbation du règlement intérieur** signé (Joint au présent règlement) ;
- **Une attestation de la CAF ou de la MSA** mentionnant votre Quotient Familial (A défaut, joindre votre dernier avis d'imposition sur le revenu).
- Une attestation d'assurance scolaire.
- Pour les familles bénéficiaires : **Attestation de paiement AEEH de la CAF**

L'ALAE accueille tous les enfants scolarisés sur le groupe scolaire. Cependant, pour les plus petits (maternelle), **il est demandé aux parents d'être vigilants à ne pas proposer à leur enfant une amplitude horaire trop importante.**

Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 11 ans.

Cas particulier de l'accueil des enfants de moins de trois ans en ALSH : Conformément aux préconisations de la PMI, l'accueil des enfants de moins de trois ans ne peut se faire que s'ils sont scolarisés.

LE&C-GS met à votre disposition un espace personnel accessible par internet

- Soit via l'extranet de LEC-GS sur : www.lecgs-gestion.org
- Soit via le site de la C3G sur : www.cc-coteaux-du-girou.fr

Cet espace personnel vous permet de consulter votre compte, télécharger vos factures, effectuer des règlements en ligne, d'obtenir votre attestation annuelle pour l'année civile écoulée, consulter les programmes des vacances, effectuer les réservations mercredis et ALSH, ...

Dès l'enregistrement de l'adresse mail de référence indiquée sur le dossier d'inscription de votre enfant, vous recevrez un mail vous informant de votre mot de passe provisoire et des modalités pour accéder à ce service.

SANTE DES ENFANTS

Un assistant sanitaire assure le suivi **sanitaire**.
Sous la responsabilité du/de la directeur.trice



Afin d'éviter tout risque de contagion, les enfants fiévreux et/ou contagieux ne seront pas accueillis. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec les activités proposées. Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant si son état de santé le justifie.

Afin de prendre en charge au mieux votre enfant, il est important :

- Que les renseignements médicaux portés sur la fiche sanitaire soient complets et clairs ;
- Que toute modification d'ordre sanitaire soit communiquée dans les plus brefs délais ;
- Que votre enfant soit à jour de ses vaccinations obligatoires ;
- Qu'en cas de pathologie particulière, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) soit mis en place.

Conformément à l'article 12.4 du contrat d'inscription, les animateurs ne sont pas habilités à donner des médicaments. Ils ne peuvent qu'aider à la prise de médicaments c'est à dire mettre en œuvre les conditions de prise nécessaires

En cas de prescription par le médecin traitant :

Pour les enfants il convient de fournir une ordonnance du médecin ainsi qu'une attestation signée des parents indiquant que l'enfant est apte à **prendre seul** ses médicaments.

D'une manière générale, il sera préférable de demander à votre médecin des prescriptions en deux prises, matin et soir.

TARIFS ALAE / ALSH- FACTURATION

Les tarifs en vigueur pour les accueils de loisirs sont fixés par le conseil communautaire de la Communauté de communes des coteaux du Girou.

Pour favoriser l'accueil de tous les publics, des tranches par quotient familial (QF) ont été mises en place permettant un effort fiscal similaire en fonction des revenus.

La grille des tarifs est appliquée en fonction du QF fourni par les parents dans le dossier d'inscription de l'année N. Pour chaque famille, le QF sera réactualisé par notre service comptabilité en février de l'année N+1.

En l'absence, en début d'année, des documents nous permettant de déterminer le QF (Cf. article 4), le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Les factures sont disponibles dans votre espace personnel via l'extranet LEC Gestion, mais peuvent être selon le choix indiqué sur le dossier d'inscription fournies via les cartables sous format papier.

La facturation est établie une fois le mois écoulé, sur la base :

- De la présence réelle de l'enfant sur chaque temps **ALAE matin, midi et soir** (Cf. Tarifs ALAE / ALSH) ;

La facturation de l'ALAE du soir débute chaque jour **dès la fin des cours**.

Le forfait mensuel est appliqué dès lors que son montant est plus avantageux pour la famille que la facturation à la présence matin et soir cumulés.

Les enfants qui utilisent les transports scolaires impliquant un passage par l'ALAE le matin et/ le soir sont facturés.

- **ET des fréquentations et des réservations sur le temps ALAE Mercredi** (Midi + Après-midi) **et ALSH** (vacances scolaires).

En cas de non réservation ou de réservation hors délai (mercredi et vacances) une pénalité équivalente à 50% du tarif en vigueur en fonction du QF sera facturée (Cf. Tarifs ALSH-pénalités).

En cas d'évènement familial devant revêtir un caractère exceptionnel et sur présentation d'un justificatif, l'application de cette pénalité sera annulée.



TARIFICATION ALAE- ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
Familles résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou



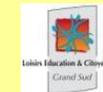
Forfait mensuel = automatiquement appliqué si plus avantageux que facturation à la présence sur le mois concerné par la facturation	Quotient familial inférieur ou égal à 400 €	Entre 401 et 650 €	Entre 651 et 900 €	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
1er enfant	8,56 €	12,69 €	15,60 €	17,49 €	20,26 €	24,96 €	28,63 €	37,07 €
2ème enfant	5,35 €	8,82 €	12,27 €	14,63 €	17,37 €	21,79 €	25,22 €	32,62 €
3ème enfant et plus	1,61 €	2,48 €	3,90 €	6,59 €	10,42 €	13,90 €	16,36 €	22,24 €
			Présence matin = 3,2 €		Présence soir = 3,20 €			
Présence midi (L/M/J/V) et accueil du mercredi midi	Quotient familial inférieur ou égal à 400 €	Entre 401 et 650 €	Entre 651 et 900 €	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
1er enfant	0,12 €	0,20 €	0,28 €	0,46 €	0,57 €	0,71 €	0,82 €	0,98 €
2ème enfant	0,05 €	0,11 €	0,20 €	0,38 €	0,46 €	0,62 €	0,76 €	0,91 €
3ème enfant et plus	0,02 €	0,06 €	0,12 €	0,21 €	0,28 €	0,44 €	0,56 €	0,69 €

TARIFICATION ALAE- ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
Familles non résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Forfait mensuel : automatiquement appliqué si plus avantageux que facturation à la présence sur le mois concerné par la facturation	Quotient familial inférieur ou égal à 400 €	Entre 401 et 650 €	Entre 651 et 900 €	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
1er enfant	11,14 €	20,66 €	23,75 €	25,98 €	28,60 €	33,16 €	38,85 €	45,96 €
2ème enfant	8,91 €	19,50 €	22,01 €	24,20 €	27,42 €	31,90 €	36,81 €	43,73 €
3ème enfant et plus	6,69 €	8,04 €	9,27 €	10,62 €	14,89 €	18,32 €	22,50 €	27,43 €
			Présence matin = 3,3 €		Présence soir = 3,30 €			
Présence midi (L/M/J/V) et accueil du mercredi midi	Quotient familial inférieur ou égal à 400 €	Entre 401 et 650 €	Entre 651 et 900 €	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
1er enfant	0,36 €	0,54 €	0,59 €	0,67 €	0,79 €	0,96 €	1,17 €	1,44 €
2ème enfant	0,19 €	0,30 €	0,41 €	0,48 €	0,60 €	0,74 €	0,92 €	1,12 €
3ème enfant et plus	0,07 €	0,18 €	0,23 €	0,30 €	0,36 €	0,50 €	0,65 €	0,84 €



TARIFICATION ALSH- ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
Familles résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou



Journée	Quotient familial inférieur ou égal à 400 €	Entre 401 et 650 €	Entre 651 et 900 €	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
Journée								
1er enfant	9,19 €	10,34 €	10,91 €	12,06 €	13,49 €	13,77 €	14,37 €	14,94 €
2ème enfant	8,04 €	9,19 €	9,76 €	10,91 €	12,35 €	12,63 €	13,20 €	13,77 €
3ème enfant et plus	7,47 €	8,62 €	9,19 €	10,34 €	11,78 €	12,06 €	12,63 €	13,20 €
1/2 journée sans repas								
1er enfant	4,59 €	5,17 €	5,47 €	6,04 €	6,74 €	6,90 €	7,19 €	7,47 €
2ème enfant	4,02 €	4,59 €	4,89 €	5,47 €	6,17 €	6,31 €	6,61 €	6,90 €
3ème enfant et plus	3,74 €	4,31 €	4,59 €	5,17 €	5,89 €	6,04 €	6,31 €	6,61 €
1/2 journée avec repas								
1er enfant	7,66 €	8,24 €	8,53 €	9,11 €	9,81 €	9,97 €	10,26 €	10,54 €
2ème enfant	7,09 €	7,66 €	7,96 €	8,53 €	9,24 €	9,38 €	9,68 €	9,97 €
3ème enfant et plus	6,81 €	7,38 €	7,66 €	8,24 €	8,96 €	9,11 €	9,38 €	9,68 €

TARIFICATION ALSH- ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
Familles NON RESIDENTES de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Journée avec repas	Quotient familial inférieur ou égal à 400 €	Entre 401 et 650 €	Entre 651 et 900 €	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
Journée avec repas								
1er enfant	19,27 €	21,69 €	22,89 €	23,59 €	24,57 €	25,05 €	26,10 €	27,14 €
2ème enfant	16,86 €	19,27 €	20,46 €	21,37 €	22,47 €	22,96 €	24,01 €	25,05 €
3ème enfant et plus	15,65 €	18,05 €	19,27 €	20,23 €	21,37 €	21,91 €	22,96 €	24,01 €
1/2 journée sans repas								
1er enfant	9,63 €	10,84 €	11,43 €	11,79 €	12,28 €	12,54 €	13,05 €	13,56 €
2ème enfant	8,43 €	9,63 €	10,24 €	10,68 €	11,24 €	11,48 €	12,01 €	12,54 €
3ème enfant et plus	7,84 €	9,03 €	9,63 €	10,11 €	10,68 €	10,96 €	11,48 €	12,01 €
1/2 journée avec repas								
1er enfant	13,17 €	14,38 €	14,96 €	15,33 €	15,83 €	16,07 €	16,59 €	17,10 €
2ème enfant	12,08 €	13,17 €	13,77 €	14,22 €	14,77 €	15,02 €	15,55 €	16,07 €
3ème enfant et plus	11,38 €	12,57 €	13,17 €	13,64 €	14,22 €	14,50 €	15,02 €	15,55 €

En cas de non réservation ou d'une réservation hors délai pour les périodes ALSH (mercredi après-midi et vacances scolaires), une pénalité équivalente à 50% du tarif en vigueur en fonction du quotient familial, sera facturée aux familles, comme suit

TARIFICATION AVEC PENALITES ALSH- ANNEE SCOLAIRE 2025-2026								
Familles résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou								
Journée avec repas	QF inférieur ou = à 400€	Entre 401 et 650€	Entre 651 et 900€	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	QF supérieur à 2000 €
1er enfant	13,78 €	15,51 €	16,37 €	18,08 €	20,24 €	20,67 €	21,55 €	22,41 €
2ème enfant	12,07 €	13,78 €	14,64 €	16,37 €	18,52 €	18,94 €	19,81 €	20,67 €
3ème enfant et plus	11,21 €	12,92 €	13,78 €	15,51 €	17,67 €	18,08 €	18,94 €	19,81 €
1/2 journée sans repas	QFI inférieur ou = à 400€	Entre 401 et 650€	Entre 651 et 900€	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	QF supérieur à 2000 €
1er enfant	6,89 €	7,75 €	8,19 €	9,05 €	10,11 €	10,34 €	10,78 €	11,21 €
2ème enfant	6,03 €	6,89 €	7,33 €	8,19 €	9,25 €	9,48 €	9,91 €	10,34 €
3ème enfant et plus	5,62 €	6,48 €	6,89 €	7,75 €	8,83 €	9,05 €	9,48 €	9,91 €
1/2 journée avec repas	QF inférieur ou = à 400€	Entre 401 et 650€	Entre 651 et 900€	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	QF supérieur à 2000 €
1er enfant	11,49 €	12,36 €	12,80 €	13,66 €	14,72 €	14,95 €	15,39 €	15,81 €
2ème enfant	10,63 €	11,49 €	11,93 €	12,80 €	13,86 €	14,08 €	14,51 €	14,95 €
3ème enfant et plus	10,22 €	11,08 €	11,49 €	12,36 €	13,43 €	13,66 €	14,08 €	14,51 €

TARIFICATION ALSH- ANNEE SCOLAIRE 2025-2026								
Familles NON RESIDENTES de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou								
Journée avec repas	QF inférieur ou = à 400€	Entre 401 et 650€	Entre 651 et 900€	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	QF supérieur à 2000 €
1er enfant	28,90 €	32,53 €	34,33 €	35,40 €	36,85 €	37,58 €	39,14 €	40,70 €
2ème enfant	25,29 €	28,90 €	30,69 €	32,05 €	33,72 €	34,45 €	36,02 €	37,58 €
3ème enfant et plus	23,48 €	27,08 €	28,90 €	30,35 €	32,05 €	32,87 €	34,45 €	36,02 €
1/2 journée sans repas	QF inférieur ou = à 400€	Entre 401 et 650€	Entre 651 et 900€	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	QF supérieur à 2000 €
1er enfant	14,45 €	16,26 €	17,14 €	17,69 €	18,43 €	18,80 €	19,58 €	20,33 €
2ème enfant	12,64 €	14,45 €	15,35 €	16,02 €	16,85 €	17,23 €	18,02 €	18,80 €
3ème enfant et plus	11,76 €	13,55 €	14,45 €	15,16 €	16,02 €	16,44 €	17,23 €	18,02 €
1/2 journée avec repas	QF inférieur ou = à 400€	Entre 401 et 650€	Entre 651 et 900€	Entre 901 et 1150 €	Entre 1151 et 1350 €	Entre 1351 et 1650 €	Entre 1651 et 2000 €	QF supérieur à 2000 €
1er enfant	19,75 €	21,57 €	22,45 €	22,99 €	23,73 €	24,11 €	24,89 €	25,64 €
2ème enfant	18,12 €	19,75 €	20,66 €	21,33 €	22,15 €	22,53 €	23,33 €	24,11 €
3ème enfant et plus	17,07 €	18,85 €	19,75 €	20,47 €	21,33 €	21,74 €	22,53 €	23,33 €

En cas d'événement familial devant revêtir un caractère exceptionnel et sur présentation d'un justificatif, l'application de cette pénalité sera annulée

L'ALAE (ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIES A L'ÉCOLE) :

Lieux d'accueil

COMMUNE	ADRESSE	CONTACT	
PAULHAC	5 route de Montjoire - 31380 Paulhac	05 61 42 24 35 06 42 73 07 89	enfance-paulhac@lecgcs.org

Horaires de fonctionnement

PAULHAC					
	7h30-8h50	9h-12h	12h-13h35	13h45-16h00	16h00-18h30
Lundi	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE
Mardi	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE
Mercredi	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE: <u>12h00 à 12h30</u>	ALSH jusqu'à 18h30	
Jeudi	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE
Vendredi	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE Passage de relais	Ecole	ALAE

Les enfants scolarisés sont accueillis le matin avant la classe, sur la pause méridienne et les soirs après la classe les lundis, mardis, mercredis (matins), jeudis et vendredis sans inscription préalable.

Durant les heures d'ouverture, l'équipe de l'ALAE est responsable des enfants que les parents ou les enseignants lui ont confiés jusqu'à 10 minutes avant le début de la classe. La sécurité des enfants nécessite de la part de chacun des contractants l'observance stricte des horaires de l'Accueil de Loisirs

Le Matin :

Les parents amènent leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs et signalent sa présence auprès de l'animateur qui l'accueillera. L'animateur pointe la présence de l'enfant et l'oriente vers les différents espaces. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h50. Toute présence est facturée. Les parents informent l'animateur des spécificités ou d'événements à prendre en compte dans le déroulement de la journée de l'enfant. **Nous vous demandons de respecter ces horaires. Pour des questions de responsabilités les enfants ne sont pas accueillis avant 7 h30 même si le personnel est présent sur les lieux.**

Le midi :

En cas de départ anticipé de l'enfant, les parents devront obligatoirement remplir et signer une décharge de responsabilité (« sortie exceptionnelle »).

Le soir :

Les parents peuvent venir chercher leur enfant :

- Directement à la fin de l'école c'est-à-dire dès 16 h00 tous les jours de la semaine ;
- Soit sur le temps ALAE entre 16h et 18h30

L'enfant présent sur du temps ALAE sera récupéré au plus tard à 18h30

Après 18h30, les enfants ne sont plus sous notre responsabilité. Tout retard doit impérativement être signalé auprès de la direction qui prendra les mesures nécessaires.

L'accueil du Mercredi Midi + Après-midi (= ALAE MERCREDI)

Le mercredi les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) sur le centre de loisirs de rattachement à leur ALAE. Pour ce faire il est nécessaire de demander l'affectation de l'enfant sur ce centre de rattachement auprès de la direction de leur ALAE.

TRANSPORT DES MERCREDIS SCOLAIRES :

Un ramassage scolaire organisé par la Communauté de communes des coteaux du Girou (C3G) assure le transport en bus de votre enfant vers l'ALSH de rattachement

Lieu de scolarisation	ALSH de rattachement	L'inscription de votre enfant à l'ALSH est impérative pour permettre l'acheminement de votre enfant vers l'ALSH de rattachement.
Gragnague - Garidech	Gragnague	
Bazus/Villariès - Lapeyrouse-Fossat	Lapeyrouse-Fossat	
Montastruc-la- Conseillère - Montpitol/Roquesérière	Montastruc-la- Conseillère	
Montjoire - Paulhac	Paulhac	
Gauré/Lavalette - Verfeil	Verfeil	

Les Activités en dehors de l'accueil de loisirs :

Dès lors que votre(vos) enfant(s) fréquente(nt) l'accueil de loisirs **et** participe (nt) parallèlement à une activité dans un club, une association le mercredi après-midi les modalités sont les suivantes :

- Une autorisation de sortie annuelle doit être fournie à l'accueil de loisirs précisant les personnes habilitées à récupérer votre enfant.
- Les horaires pour récupérer et ramener les enfants à l'accueil de loisirs sont précisés en début d'année.

Toute question relative à l'inscription, l'organisation, la fréquentation ... de l'enfant dans un club ou une association extérieure à l'accueil de loisirs est gérée uniquement entre la famille et l'association ou le club.

L'accueil de loisirs sans hébergement (= ALSH VACANCES)

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) accueille les enfants durant les vacances scolaires.

Pendant les vacances scolaires, les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) sur l'ALSH de leur choix au sein de la Communauté de communes des coteaux du Girou.

Lieux d'accueil et horaires de fonctionnement

COMMUNE	DIRECTION	ADRESSE	CONTACT		HORAIRES
GRAGNAGUE	Julie LONGO	1 Impasse de la Tour - 31380 Gragnague	09 52 33 93 51 06 60 50 94 83	enfance-gragnague@lecgs.org	7h00 à 19h00
LAPEYROUSE FOSSAT	Claire CAMPOURCY	1 chemin de Jamebru - 31180 Lapeyrouse Fossat	09 50 72 98 78	enfance-lapeyrouse@lecgs.org	7h30 à 18h30
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	Thibaut ROSSI Emilie BECK	Rue René Delmas- 31380 Montastruc La Conseillère	05 61 48 50 41 06 86 13 28 40	enfance-montastruc@lecgs.org	7h30 à 18h45
PAULHAC	Laurie STURM	Route de Montjoire - 31380 Paulhac	05 61 42 24 35 06 42 73 07 89	enfance-paulhac@lecgs.org	7h30 à 18h30
VERFEIL	Wilfried VOYEUX Laetitia AUSSENAC	rue du 19 mars 1962 - 31590 Verfeil	05 62 79 85 01	enfance-verfeil@lecgs.org	7h00 à 19h00

HORAIRES D'ACCUEIL :

<p><u>Les familles peuvent déposer les enfants :</u></p> <p>Le matin : avant 9h30 Le midi : entre 11h45 et 12h ; L'après-midi : entre 13h30 et 14h ;</p>	<p><u>Les familles peuvent venir chercher les enfants :</u></p> <p>Le midi avant le repas : entre 11h45 et 12h ; Le midi après le repas : entre 13h et 13h30 ; Le soir : à partir de 16h30</p>
--	---

AFIN DE PERMETTRE UNE BONNE INTEGRATION DES ENFANTS SUR LES ACTIVITES , LES PARENTS SONT PRIES DE RESPECTER LES HORAIRES D'ACCUEIL INDIQUES CI-DESSUS.

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS ALAE MERCREDI ET ALSH VACANCES

Les mercredis hors vacances scolaires

Les réservations des mercredis se font via l'extranet LEC Gestion à l'adresse suivante : [https:// www.lecgs-gestion.org/](https://www.lecgs-gestion.org/) et ce **jusqu'au lundi 10h** précédant le mercredi concerné.

Pour les parents n'ayant pas accès à internet, un formulaire de réservation papier doit être demandé à l'Accueil de Loisirs.

Au-delà du lundi matin 10 h, toute demande d'inscription sera considérée comme étant hors délai et soumise à pénalité.

Concernant les vacances

Les réservations des vacances se font via l'extranet LEC Gestion à l'adresse suivante : <https://www.lecgs-gestion.org/>

Un mois avant chaque période de vacances, une plaquette présentant le programme des animations, les dates des sorties et de séjour est envoyée par courriel aux familles. Cette plaquette est également disponible à l'ALAE, dans votre espace personnel (Onglet imprimés) et sur le site de la Communauté de Communes.

La période de réservation se déroule sur 3 semaines, les dates de début et de fin de réservation étant précisées sur la plaquette. Au-delà de la date de fin des réservations, toute demande d'inscription sera considérée comme hors délai et soumise à pénalité

Attention : Les enfants résidant hors communauté de Communes des Coteaux du Girou n'étant pas prioritaires, les demandes de réservation ne seront validées qu'après la clôture des inscriptions et sous condition de places encore disponibles.

Concernant les sorties

L'inscription aux sorties s'effectue en même temps que la réservation des périodes d'accueil, via l'extranet LEC Gestion.

Pour réserver une sortie via l'extranet, il faut au préalable cocher la réservation de la journée, valider cette demande et ensuite cliquer la tranche horaire colorée en bleue du jour de la sortie et enfin cocher le nom de l'enfant.

La demande d'inscription à la sortie sera alors conjointe à la demande de réservation de la journée.

Seuls les enfants inscrits au moins 3 jours pendant la semaine de vacances peuvent participer aux sorties (les autres enfants seront en liste d'attente).

Concernant les séjours et les stages

Des séjours, mini-camps de vacances, journées découvertes et stages culturels et sportifs sont annoncés aux familles à partir des plaquettes envoyées par courriel.

Les préinscriptions sont enregistrées par la coordination des Accueils de Loisirs.

L'inscription définitive de l'enfant est subordonnée au versement d'un acompte s'élevant approximativement à 30% du montant total de la prestation. Le solde devra être versé au plus tard avant le démarrage de cette dernière.

En cas d'annulation de la participation de l'enfant, l'acompte sera conservé.

Durant les périodes de vacances scolaires sont proposés en plus de l'accueil au quotidien du lundi au vendredi :

- **Des sorties et rencontres inter centres** : A chaque période de vacances des sorties culturelles, des ateliers avec des intervenants et des rencontres inter centres viennent étoffer les programmations des ALSH .
- **Des stages multi activités** : cette offre vise à proposer à un groupe d'enfants encadrés par des professionnels, la découverte de sports en favorisant la notion de plaisir et de coopération
- **Des journées découvertes** : cette offre vise à proposer de nouvelles activités en dehors des ALSH pour un petit groupe.
- **Des séjours** sont proposés aux vacances scolaires pour les enfants et les jeunes;

Les mini camps : Ces mini séjours se déroulent sur deux à cinq jours sur le territoire de la C3G ou en extérieur. C'est l'occasion pour les enfants de découvrir la gestion de la vie quotidienne, la vie en collectivité à travers des thématiques proposées sur chaque mini camp.

MODIFICATION ET ANNULATION DES RESERVATIONS

Toute modification est à signaler par écrit ou par courriel.

Toute inscription supplémentaire ne sera prise en compte que sous réserve de places disponibles.

Les demandes d'annulation ou de réservation par téléphone ou à l'oral ne seront pas prises en compte.

Concernant les mercredis

Toute modification d'inscription ou d'annulation est accessible sur l'extranet à la rubrique Réservation → Onglet « Statut de vos demandes » jusqu'au lundi 10h précédant le mercredi concerné.

A défaut elle doit être signalée au moins 48 h à l'avance au responsable de l'accueil par écrit ou par courriel

Toute modification ou annulation non signalée dans les délais (date et heure du mail faisant foi) entrainera la facturation de la prestation réservée, sauf sur présentation d'un certificat médical remis dans les 8 jours qui suivent l'absence de l'enfant

Les vacances et sorties

Toute modification ou annulation d'inscription peut être effectuée via l'extranet jusqu'à la date de fin de réservation indiquée sur la plaquette vacances **soit au plus tard deux semaines avant le premier jour des vacances scolaires**. A défaut elle doit être signalée au responsable de l'accueil par courriel (date et heure du mail faisant foi).

Passé ce délai de 15 jours, toute absence non justifiée sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant



COMPORTEMENT ET REGLES DE VIE

Afin de garantir une vie collective sereine et dans le respect de tous, les enfants sont tenus de respecter les règles de vie et le cadre de fonctionnement élaborés par l'équipe d'animation :

- Respect des personnes, enfants et adultes ;
- Interdiction de se battre, de proférer des insultes ;
- Respect du matériel et des locaux ;
- Interdiction de toute forme de discrimination ou de sectarisme ;

Il est recommandé aux enfants de ne pas apporter de jouets ou objets de valeurs sur les Accueils de Loisirs. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet qui serait apporté par un enfant.

Nous vous recommandons de marquer les vêtements de vos enfants. Chaque année, les vêtements non récupérés seront donnés à des associations caritatives.

DEPLACEMENTS ET SORTIES DES ENFANTS

Dans le cadre de leurs activités, les Accueils de Loisirs sont amenés à organiser des sorties à l'extérieur de la structure. Les parents acceptent que leur enfant participe à ces activités qui peuvent se dérouler sur des équipements municipaux ou extérieurs à la commune.



Les enfants y seront conduits par un ou des membres de l'équipe d'encadrement à pied ou en bus.

Dans toutes formes de déplacements, des règles élémentaires de sécurité et de prudence sont respectées. La direction de la structure est responsable du choix du transporteur et elle exige et vérifie que ce dernier assume ses responsabilités et se conforme aux règlements en vigueur relatifs aux véhicules de transport en commun.

PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue à l'ordre de **LE&C Grand Sud**, par chèque, par espèces, chèques vacances papier ou chèque emploi service prépayé papier ou e-CESU.

L'extranet LEC gestion permet également le paiement en ligne dès lors que le montant dû est supérieur à 10€ par virement ; par ANCV dématérialisé ou par Carte Bleue

Les paiements en espèces, chèque ANCV papier et chèque emploi service prépayés, doivent se faire exclusivement auprès de l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs fréquenté par votre (vos) enfant(s), en main propre et contre reçu.

Les paiements déposés dans les boîtes aux lettres ou remis à un animateur ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Les problèmes de transmission de ces modes de paiement ne seront traités que sur présentation d'un reçu.

Aides :

Pour les vacances scolaires uniquement, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne accorde une aide

- de 3 à 5€/journée de présence. Concernant les séjours de plus de 3 nuits, cette aide est de 10 à 18 €/journée.

Cette réduction est appliquée à condition de fournir à la direction de la structure l'attestation de janvier de quotient familial de la CAF de l'année N-1 pour les vacances d'hiver, et l'année N pour les vacances de printemps, d'été, d'automne et de fin d'année.

Certains comités d'entreprises ou d'établissement participent également aux frais de garde des enfants (renseignez-vous auprès de votre employeur). D'autres aides peuvent être sollicitées sous condition d'éligibilité.

A la demande de la famille, en cas de difficultés financières ponctuelles, le service social de votre commune peut instruire un dossier d'aide exceptionnelle.

IMPAYES

Un état des comptes « Famille » est réalisé chaque trimestre. En cas de non-paiement et en dehors d'une éventuelle solution amiable validée lors d'une rencontre avec le directeur de structure et/ou la responsable administrative locale, l'article 10 du contrat d'inscription sera appliqué et la procédure de relance sera engagée, à savoir :

- Un premier courrier de relance amiable.
- Au bout d'un mois à 6 semaines, un second courrier de relance en recommandé avec accusé de réception est envoyé.
- Enfin si ces courriers restent sans effet, une mise en demeure avec intervention d'une société de recouvrement est engagée.

SANCTIONS

Comme stipulé à l'article 16 du contrat d'inscription, le non-respect du règlement intérieur pourra donner lieu, en fonction de la gravité des faits et/ ou de leur répétitivité, à une sanction graduée allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.

En cas de sanction d'exclusion un avertissement écrit sera adressé à la famille et un rendez-vous sera proposé afin de lui donner la possibilité de présenter ses observations. Suite à cet avertissement si les faits reprochés persistent, l'interdiction d'accès temporaire ou définitive aux accueils de loisirs sera notifiée aux parents.

ANNUAIRE ALAE / ALSH LE&C Grand Sud
Communauté de communes des coteaux du Girou

<p align="center">Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE)</p> <p>Accueil des enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) sur les temps périscolaires (matin, midi, soir)</p>	Bazus - Villariès	06 58 84 15 09	enfance-bazus.villaries@lecgs.org
	Garidech	07 70 18 96 82	enfance-garidech@lecgs.org
	Gauré - Lavalette	06 50 68 35 82	enfance-gaure.lavalette@lecgs.org
	Gragnague	09 52 33 93 51 - 06 60 50 94 83	enfance-gragnague@lecgs.org
	Lapeyrouse-Fossat	09 50 72 98 78	enfance-lapeyrouse@lecgs.org
	Montastruc-la-Conseillère Maternel	05 61 48 50 41	enfance-montastruc@lecgs.org
	Montastruc-la-Conseillère Élémentaire	05 61 78 21 18	elementaire-montastruc@lecgs.org
	Montjoire	06 41 67 10 82	enfance-montjoire@lecgs.org
	Paulhac	05 61 42 24 35 - 06 42 73 07 89	enfance-paulhac@lecgs.org
	Roquesérière - Montpitol	05 61 48 76 58 - 07 63 10 15 64	enfance-roqueseriere.montpitol@lecgs.org
	Verfeil	05 62 79 85 01	enfance-verfeil@lecgs.org
<p align="center">ALAE Mercredi + ALSH Vacances (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)</p> <p>Accueil des enfants les mercredis et les vacances scolaires</p>	Gragnague	09 52 33 93 51 - 06 60 50 94 83	enfance-gragnague@lecgs.org
	Lapeyrouse-Fossat	09 50 72 98 78	enfance-lapeyrouse@lecgs.org
	Montastruc-la-Conseillère	05 61 48 50 41	enfance-montastruc@lecgs.org
	Paulhac	05 61 42 24 35	enfance-paulhac@lecgs.org
	Verfeil	05 62 79 85 01	enfance-verfeil@lecgs.org

Dans mon sac j'ai ...



- Mon doudou
- Ma casquette
- Ma gourde

- Ma serviette de table
- Mon goûter

Mes vêtements sont marqués à mon nom et prénom



Les numéros utiles :

ALAE de Paulhac : 05 61 42 24 35

· Coordination LE&C GS ALAE / ALSH : 05 61 35 08 27

· École primaire : 05 61 84 63 45

· Mairie de Paulhac : 05 61 84 25 30

· Collège de Montastruc la Conseillère : 05 61 48 50 41

•

Informations pratiques

Relai Petite Enfance de la Communauté de communes des coteaux du Girou est un service intercommunal gratuit. Ce n'est ni un lieu d'accueil, ni un employeur d'assistants maternels ou gardes à domicile. C'est un lieu d'information, d'accompagnement, d'échanges professionnels, d'animation et d'écoute.

05 62 79 26 87 rpe@coteauxdugirou.fr

www.parents31.fr : portail d'information et d'accompagnement des parents de la Haute Garonne : actualités, carte interactive, agenda, informations, ressources

Espaces écoute parents : L'Union 05 61 12 04 61 : un espace d'écoute, de dialogue et de soutien pour tous les parents. Rendez-vous gratuits assurés par des psychologues

Questions dans la famille, accueil, consultations psychologiques et médiation : **École des Parents et des Éducateurs** : 05 61 52 22 52

La médiation familiale : accompagner les familles, trouver des solutions et des accords mutuels en cas de : séparation, divorce, conflit, crise, ... : Centre Communal d'Action Sociale d'Aucamville 3 rue des Écoles 05 34 27 03 58 : séances d'information gratuites

Maison Départementale des Adolescents : accueil, écoute, information, évaluation, soutien, orientation, selon vos besoins. 16 rue Riquet, Toulouse 05 34 46 37 64 www.haute-garonne.fr

Espace Écoute Jeunes : obtenir des informations, réfléchir à des choix, aborder des questions personnelles. Consultations psychologiques gratuites ; Accueil téléphonique 05 62 26 78 79 ;

Maison des Droits des Enfants et des Jeunes : Une association pour les jeunes, les parents et les professionnels de la Haute-Garonne avec une mission de soutien des parentalités : question de parents, médiation familiale, atelier-parents ;
accueil@mdej.org 05 61 53 22 63